



## 15ème législature

<b>Question N° : 24061</b>	<b>De M. Guillaume Larrivé ( Les Républicains - Yonne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Intérieur</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Intérieur</b>
<b>Rubrique &gt;gendarmerie</b>	<b>Tête d'analyse &gt;Nombre d'officiers généraux au sein de la gendarmerie nationale</b>	<b>Analyse &gt; Nombre d'officiers généraux au sein de la gendarmerie nationale.</b>
Question publiée au JO le : <b>29/10/2019</b> Réponse publiée au JO le : <b>03/03/2020</b> page : <b>1742</b>		

### Texte de la question

M. Guillaume Larrivé prie M. le ministre de l'intérieur de lui indiquer le nombre des officiers généraux en première section, au sein de la gendarmerie nationale, au 1er janvier 2019, au 1er janvier 2009, au 1er janvier 1999, au 1er janvier 1989 et au 1er janvier 1979. Il lui demande, en outre, de bien vouloir préciser, pour chacune de ces années, le nombre de généraux d'armée, de corps d'armée, de division et de brigade.

### Texte de la réponse

L'évolution du nombre de généraux de la gendarmerie nationale, au global comme dans chacun des grades et appellations, a accompagné l'évolution de l'institution dans son organisation. L'autonomie d'une « direction générale de la gendarmerie nationale » créée en 1981 est accompagnée des premiers généraux de corps d'armée (1980) puis d'armée (1992) qui tiennent alors le poste d'inspecteur général des armées-gendarmerie alors que le directeur général de la gendarmerie nationale est traditionnellement un magistrat de l'ordre administratif ou judiciaire ou un préfet. Il faut attendre 2004 et le projet de rattachement de la gendarmerie au ministère de l'intérieur pour qu'un officier général soit nommé à ce poste. Le protocole du 11 avril 2016 pour « la valorisation des carrières, des compétences et des métiers dans la gendarmerie nationale » est venu reconnaître le besoin de valorisation de l'encadrement supérieur de la gendarmerie en actant l'augmentation du nombre d'officiers généraux au regard des responsabilités exercées. Cette augmentation s'inscrit dans un objectif de parité tant vis-à-vis des armées que vis-à-vis de la police nationale qui, à l'occasion de la mise en place du GRAF (grade à accès fonctionnel), a obtenu la création de 360 commissaires généraux (hors emplois fonctionnels – contrôleurs, inspecteurs et directeurs généraux) pour des protocoles d'accord également conclus en avril 2016.

GRADE	01/01/1979	01/01/1989	01/01/1999	01/01/2009	01/01/2019
Général d'armée	0	0	1	2	1
Général de corps d'armée	0	2	3	11	16
Général de division	5	5	4	9	15



# ASSEMBLÉE NATIONALE

Général brigade	de	13	18	23	34	64
TOTAL		18	25	31	56	96